

Au parc marin du Cap et de l'Agriate, une équipe sur le pont

Dans la discrétion, les agents de cette structure, portée sur les fonds baptismaux il y a deux ans, travaillent toute l'année à la protection et à la mise en valeur de cette gigantesque aire marine de près de 7 000 hectares. Avec en toile de fond, un projet scientifique



À côté de l'équipe opérationnelle, le personnel comprend cinq scientifiques en charge d'un domaine d'étude particulier. PHOTO J. M.



S'ils disposent de pouvoirs de police étendus, les agents essaient plutôt de mettre l'accent sur la sensibilisation. PHOTOS A. C.

Au large des Agriate, le temps est à la boule. À bord de leur semi-rigide, Laurent Ricquier et Jean-Philippe Casanova n'y prêtent pas plus attention que ça. Des huit heures du matin, ils ont embarqué dans le port de Saint-Florent et mis le cap au sud. Pour ces deux agents du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNM), la mission du jour relève de l'habitude.

Dix minutes de navigation, et c'est la première halte. Au pied de la tour de Mortella, ils reçoivent des chasseurs sous-marins. Il s'agit de vérifier que ceux-ci connaissent la législation sur les espèces protégées. Le ton est courtis.

« Coconstruire les règles »

En leur qualité d'inspecteurs de l'environnement, les deux fonctionnaires disposent de pouvoirs de police étendus. Ils peuvent dresser des procès-verbaux d'infraction mais également conduire des enquêtes, procéder à des auditions.

La priorité est toutefois à la prévention. « Vous connaissez les poissons qu'il ne faut pas pêcher ? », interroge Laurent Ricquier. La réponse vient à moitié en français et à moitié en italien : « *Le corb et la cernia* (le mérou). » « C'est ça ! Et le sar, pas moins de 23 centimètres. »

Au-delà de cette réglementation applicable à l'ensemble de l'espace maritime méditerranéen français, les agents doivent veiller au respect de prescriptions spécialement élaborées pour le parc. Comme l'interdiction de naviguer dans les zones de quiétude - 250 mètres du rivage - destinées à protéger les quatre nids de balbuzards répertoriés dans le ressort du PNM. D'ici quelques jours, ils devront également veiller au respect d'une autre règle : l'interdiction pour les bateaux de plus de 24 mètres de mouiller dans les zones identifiées comme recelant un herbier de posidonies. « L'objectif du parc n'est pas d'imposer, dès sa constitution, un ensemble de règles et d'interdictions déjà établies, poursuit Laurent Ricquier. Celles-ci doivent au contraire être construites au fil du temps, dans un dialogue entre les autorités maritimes et les représentants du monde de la mer siégeant au conseil de gestion du parc. »

Les quatre agents composant l'équipe de terrain ne consacrent d'ailleurs qu'une partie de leur temps à ce travail de police et de sensibilisation. L'essentiel de leur activité se rapporte aux autres missions du parc. À commencer par sa mission scientifique. L'opération auprès des pêcheurs ne dure que quelques minutes. Très vite, le semi-rigide prend la direction de Lazzari, à la

limite occidentale du parc. Là, Jean-Philippe Casanova jette à l'eau un grand filet blanc. Objectif : « récupérer » le plancton contenu dans une colonne d'eau de 100 mètres. Le travail est physique. Pendant quinze longues minutes, il actionne le trouil permettant de remonter l'équipement à la surface.

Lorsqu'il aperçoit, au fond du collecteur, de microscopiques organismes de couleur brune, son visage s'éclaircit : « Regardez, tout ça, c'est du vivant ! ». L'opération sera répétée, en deux autres points au cours de la matinée. Les échantillons relevés seront envoyés pour analyse à la Stareso de Calvi, partenaire du PNM dans une étude sur la qualité de l'eau.

Un outil scientifique

L'après-midi, une scientifique de la maison s'embarquera à bord du semi-rigide. Dans le cadre du programme européen Resobio, celle-ci effectuera des relevés destinés à mieux connaître la fréquentation du site. Car le personnel du parc ne se limite pas à l'équipe opérationnelle.

Au siège travaille également une équipe de cinq scientifiques. Fréquentation, patrimoine naturel, qualité de l'eau, étude des écosystèmes, patrimoine culturel... chacun s'est vu confier un

domaine de recherche. Objectif : mieux connaître les quelque 6 800 kilomètres carrés de milieu marin inclus dans le périmètre du parc et les effets de l'activité humaine. Un exemple ? Le travail effectué par Sophie Duchaud sur la zone de Canari. « Il s'agit de déterminer les conséquences des jets en mer qui ont été effectués durant l'exploitation de la mine, explique la chargée de mission "Qualité des eaux". Il y a des présomptions de contamination par des métaux lourds des oursins. »

« Ce ne sera pas Scandola »

Si elle est largement tournée vers une préservation des écosystèmes, cette activité scientifique n'en répond pas moins à la logique des parcs naturels maritimes : concilier préservation du site et développement des activités humaines. « Il ne faut pas confondre parc naturel et réserve naturelle, insiste Nicolas Tomasi, chargé de mission "Patrimoine naturel". Il ne s'agit pas pour nous de mettre sous cloche l'ensemble de la zone - ce qui est impossible au vu de son étendue - mais d'y aménager une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature. » Et quand on demande à ces scientifiques à quoi ressemblera le parc marin du Cap Corse et de l'Agriate dans quelques années, la réponse prend la forme d'un



Dans le cadre d'un partenariat avec la Stareso de Calvi, des relevés sont faits pour évaluer la qualité de l'eau dans le périmètre du parc.

contre-exemple. « On ne peut pas savoir à quoi cela ressemblera mais ce ne sera sans doute pas comme à Scandola, explique Jean-Laurent Massey, le spécialiste écosystèmes. On ne verra sans doute pas de mérous de 15 kg et des centaines de corbs qui s'approchent des appareils photo. Exclure toute activité humaine d'une

zone presque aussi vaste que la Corse ne répond à aucune logique écologique. » Le pronostic reste prudent mais, derrière les mots, on sent toute la confiance qui anime les agents du parc.

Une confiance dans les objectifs de leur mission et les méthodes pour y parvenir. P. N.

QUESTIONS À...

Christian Novella, membre U Levante et du conseil de gestion du parc marin

« Le parc naturel marin a mis du temps à démarrer »

Le parc marin a été créé en 2016. Considérez-vous que cette structure peine à s'implanter dans le paysage cap-corsin ?

Le parc marin a été créé à vitesse grand V, selon la volonté de la ministre Segolène Royal. Il y a donc certaines démarches qui n'ont pas pu être faites en amont et qui sont donc réalisées a posteriori. Le parc naturel marin a mis du temps à démarrer même s'il faut reconnaître qu'un travail a été réalisé. Les agents se sont heurtés à un problème de moyens qui commence néanmoins à être réglé. Il y a un bateau, il y en aura bientôt deux, alors que c'est le plus grand parc de France ! Il ne faut

pas oublier non plus qu'un parc n'est, ni plus ni moins, qu'un lieu de concertation entre les acteurs de la mer.

Existe-t-il une réelle concertation sur les grandes orientations ?

En amont des votes, il n'y a pas de consultation. Certaines décisions actées en bureau ne remontent pas au conseil de gestion qui se réunit deux fois par an. Tout est géré par la direction et la présidence du parc. L'affluence de élus est plus importante que celle des acteurs. Parfois, c'est très technique. Tout est géré en interne en Corse, alors que l'Agence de la biodiversité donne plus de 60 % des financements. Actuellement, c'est un jeune parc qui a besoin

de plus de moyens mais qui a déjà des personnels administratifs très compétents. Pour avoir participé depuis le début à toutes les réunions, je reconnais qu'il y a une bonne entente entre les acteurs, des gens qui font respecter la biodiversité. C'est un parc qui s'installe et qui veut travailler. Ce n'est pas de la démocratie participative mais cela ne se voit pas que dans le parc.

Pourquoi avoir voté en 2019 contre le plan de gestion du parc ?

Lorsque le parc a été créé, nous demandions la création d'une aire marine protégée intégrale, c'est-à-dire un espace totalement préservé. On nous a expliqué que ce n'était pas dans les pré-

rogatives d'un parc naturel marin. Nous voulions pourtant que dans les grandes orientations soit inscrite la possibilité de la créer au sein du parc. On n'y parvient pas.

Mais ne confondez-vous pas, à tort, réserve naturelle et parc marin ?

Non, pas du tout. Nous demandions seulement, et compris dans le cantonnement, de créer des périmètres assez restreints. C'était une façon de préserver des couches de biodiversité afin que, si un jour une perturbation était observée ou que des plantes disparaissaient, on soit en mesure de les récréer. Le président Gilles Simeoni y était favo-

nable mais il y a eu une opposition des pêcheurs professionnels notamment.

In fine, quelles sont ses missions ?

C'est simple, le parc doit veiller à ce que la loi s'applique. Son but est de faire de l'information et de la sensibilisation. Il est actuellement chargé de travailler sur les mouillages, d'identifier le territoire, l'organiser, le faire connaître et le faire respecter par les acteurs comme la population. Je pense qu'on a pris la bonne direction. Le rôle du parc est de signaler mais n'a pas vraiment de droit de décision. Il est là pour observer le territoire et le faire respecter à tout prix.

J. Q.-O.

À la recherche du consensus pour fixer le siège



DOSSIER

Textes
Julie Quilici-Orlandi & Pierre Negrel

Photos
**Angèle Chavazas
Alain Camoin
Jonathan Mari
doc PNM**

Le huitième parc marin de France, et le plus grand, est toujours à la recherche de son siège. Quatre ans après sa création à la hâte, le conseil de gestion ne sait toujours pas où jeter l'ancre. Et ce n'est pas faute de locaux, ni de candidats. Dès l'annonce de sa création, les maires étaient nombreux à vouloir décrocher le siège du parc sur leur territoire. Érigé depuis cinq siècles au cœur de la marine de Pino, le couvent de Saint-François était, dès les fonts baptismaux du parc, proposé par Francis Mazotti, premier magistrat de la commune de la façade ouest. *« Mais on m'a rapidement fait comprendre que Pino était un peu trop loin de tout, qu'il y avait beaucoup de travaux et que l'Office français de la biodiversité n'avait pas vocation à intervenir sur la réhabilitation des bâtiments. »* Alors qu'il n'a pas officiellement été recalé, le maire de Pino continue de défendre le principe d'équilibre territorial. *« Je pense qu'il faudrait doter la côte ouest d'infrastructures et y installer sinon le siège du parc, au moins des locaux pour y organiser des séminaires. »*

6 830

c'est, en km², le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et des Agriate, qui s'étend sur 27 communes bordées par 225 km de côtes.

Sept communes ont candidaté

Parmi les diverses candidatures écrites dont a été destinataire le conseil de gestion, se retrouve également celle de Sisco. La commune a proposé le couvent Sainte-Catherine. Un temps, le château de Stopielle, préempté par l'office foncier de la Corse avant que la justice s'en mêle, aurait pu également ouvrir grand ses portes aux agents du parc marin. Dans la course également, Saint-Florent et Brando avec deux sites sélectionnés sur cette dernière. Et plus tardivement Santa-Severa. Un ancien restaurant de la marine de Luri a été présenté par la commune.

Mais pour l'heure, le bureau travaille toujours sur les différentes candidatures au regard d'un cahier des charges dont les critères ont de nouveau évolué. « Nous arrivons presque au bout », confie Anne-Laure Santucci, la vice-présidente du parc marin du Cap Corse et des Agriate. Sur la longue liste des critères retenus pour désigner la « bonne adresse » figurent notamment l'accès au numérique, la proximité du port pour y amarrer les deux bateaux du parc, l'espace qui doit être suffisamment grand pour y installer les équipes. Enfin, le coût d'installation. « L'idée est de trouver le consensus et le meilleur endroit. »

Réponse d'ici fin 2021 !

Après le temps de la mise en route et des dossiers majeurs, le choix du siège est remonté sur la pile des priorités. Les indices livrés par la présidence du parc sont pour l'heure minces : il sera implanté dans le rural, ce qui exclut d'emblée les locaux du port de Toga et pas forcément installé dans un bâtiment patrimonial. Officiellement, rien n'est encore acté. Le choix du siège sera arrêté d'ici 2021.

Toutefois, selon nos informations, à la faveur des bouleversements intervenus au cours des dernières municipales, un site aurait aujourd'hui la préférence des décideurs. Un bâtiment situé sur la commune de Santa-Severa qui aurait alors l'avantage de n'être ni bastiais, ni patrimonial et d'être situé à Luri, commune... amie de la majorité territoriale.

J. Q.-O.



100

c'est, en km², la surface d'herbiers de posidonies recensés.

48

c'est le nombre de représentants issus du monde associatif, des organisations professionnelles et de loisirs, des services de l'État et des élus qui siègent au conseil de gestion du parc naturel marin.

EN CHIFFRES

Le patrimoine naturel mais pas seulement...

Le travail de préservation et de mise en valeur effectué par le parc ne porte pas seulement sur le patrimoine naturel. Un travail scientifique est également réalisé pour la promotion du patrimoine culturel. « C'est une particularité des parcs naturels maritimes que d'avoir pour mission de valoriser, au même titre que leurs richesses naturelles, la richesse patrimoniale se rattachant à leurs aires marines », explique Marlène Santelli, chargée de mission 'Patrimoine culturel'. Dans ce cadre, nous avons mis en place plusieurs programmes de travail sur le patrimoine immatériel - en matière de toponymie par exemple - comme sur le patrimoine matériel. »

C'est dans cette optique que le PNM organise, depuis le début de l'été, des visites guidées de l'exposition « Da Capandula à Santa-Maria », installée par le Conservatoire du littoral et l'Association Petre scritte à l'intérieur de la chapelle Santa-Maria di a Chjappella, à Rogliano. Chaque samedi et dimanche, à 10 heures du matin, les randonneurs et plagistes, présents sur cette portion très prisée du sentier des douaniers, ont la possibilité de découvrir, en compagnie du guide conférencier Christian Lipszák, cette mostra retraçant l'histoire de ce lieu longtemps situé sur une des routes commerciales les plus fréquentées de la



La chapelle Santa-Maria di a Chjappella.

DOCUMENT PNM

Méditerranée occidentale. « On y trouve notamment des photographies d'objets retrouvés en 1867 sur une importante épave romaine découverte dans la baie de Santa Maria », explique le guide. C'est un bon point de départ pour expliquer au public ce qu'était le transport maritime à cette époque

et dans les siècles suivants. » Les visites guidées sont prévues pour se poursuivre jusqu'au mois d'octobre.

Ouverte au public tous les jours, la chapelle constitue à elle seule un élément patrimonial de premier ordre. Édifiée au XI^e siècle par les Pisans, sur des

fondations paléochrétiennes du V^e siècle, elle présente notamment l'intérêt d'être l'une des rares églises romanes insulaires à présenter une double abside en cul-de-four asymétrique. Une raison supplémentaire de faire un détour par Santa-Maria.

P. N.

Un mode de gouvernance original

C'est une autre particularité insulaire. À la différence des huit autres parcs naturels maritimes présents à l'échelle nationale, le PNM Cap Corse-Agriate n'est pas simplement géré par l'Office français de la biodiversité (OFB). Une convention cadre signée en 2016 - au lendemain de la création du parc - prévoit que celui-ci en partage la gouvernance avec l'Office de l'environnement de Corse. Idem pour le financement, assuré à hauteur de 75 % par l'OFB et à 25 % par la Collectivité de Corse via l'Office de l'environnement (OEC). Idem encore pour les moyens humains : sur les treize fonctionnaires travaillant pour le parc, cinq sont détachés par l'OFB.

Pour diriger cette structure un peu atypique : le conseil de gestion. Un organe de 48 membres regroupant représentants de l'État et du monde universitaire, élus locaux, professionnels et usagers de la mer et membres d'associations de défense de l'environnement. « C'est un organe qui a un pouvoir non-négligeable », explique Maddy

Cancemi, la directrice du parc naturel marin. À la différence de ce qui se passe pour les réserves naturelles où le comité de gestion n'est qu'un organe consultatif, il peut délivrer, sur certains dossiers, des avis conformes qui doivent être pris en compte par les services de l'État. »

Du côté des acteurs de terrain, on reproche toutefois aux fondateurs du parc d'avoir manqué de rationalité en n'incorporant pas, au sein de cette entité, les agents de la réserve naturelle des îles Finocchiarola et ceux de la CdtC chargés de la gestion des terres du Conservatoire du littoral, opérant tous au sein du périmètre du parc.

« Une telle fusion était de toute façon impossible, objecte Maddy Cancemi. Pour pouvoir incorporer tous les personnels au sein d'une même entité, il aurait fallu opter non pas pour un parc marin mais pour une réserve naturelle. Et même dans ce cas, il y aurait eu une difficulté liée au fait que le Conservatoire du littoral conserve la propriété de ses terres. »

P. N.